

TAMÁS, MOLNÁR*

Le développement rural en Hongrie¹

Le développement territorial disparate est partout dans le monde – et en Hongrie aussi – un phénomène, qui existe depuis longtemps. La formation de ce phénomène est logique, parce qu'entre les régions, il y a des différences potentielles au niveau écologique, économique et social. Ces différences jusqu'à un certain niveau ne posent pas de problèmes, mais si la différence entre les régions devient trop grande, il faut intervenir, parce que commence alors un processus nuisible et irréversible. Notamment, dans ce contexte, la pratique indique une très grande émigration des zones défavorisées vers les zones mieux situées au niveau du développement économique.

* Egyetemi tanársegéd, Pannon Agrártudományi Egyetem, Georgikon Mezőgazdaságtudományi Kar, Üzemtani Tanszék, Keszthely.

¹ A tanulmány a szerző Ph. D. dolgozatának átdolgozott, rövidített változata.

1. LA SITUATION HONGROISE AU NIVEAU DU DÉVELOPPEMENT RURAL

1.1. Le développement territorial disparate, un peu d'histoire

En Hongrie, à la fin des années 70, il y avait une très grande différence entre les régions. Les sources économiques ont afflué vers le capital et vers les grandes villes, ainsi les zones rurales sont devenues défavorisées presque dans toutes les mesures:

- la performance économique;
- l'infrastructure;
- des relations de l'habitation;
- la structuration de peuple;
- l'éducation;
- hygiène publique;
- sport, etc.

En plus, le changement de régime (en 1990) a agrandi encore ces problèmes. C'est pourquoi, il fallait intervenir et équilibrer le mieux possible cette grave difficulté. La réduction des différences est importante à cause de la négociation de l'adhésion.

Les interventions gouvernementales jusqu'aujourd'hui n'ont pas donné d'amélioration au niveau du développement des habitants ruraux, parce que ces aides servaient surtout le développement technique et infrastructurel. Ces subventions ont des caractéristiques communes, notamment: pour obtenir des sommes il fallait posséder une très grande partie de source propre, ainsi des agglomérations et des régions ne peuvent pas obtenir d'argent. En conséquence, la différence entre les régions a augmenté. Ce phénomène est typique dans les régions où les conditions de l'agriculture étaient très mauvaises et où la seule possibilité est la production agricole mais n'a pas qui donné assez de bénéfices pour la vie quotidienne. En même temps le système de dotation agraire ne stimule pas assez fortement le changement de structure des activités. Les circonstances exigent la construction et la consolidation du développement rural, en effet une zone rurale doit:

- proposer un espace raisonnable pour la vie;
- avoir un bon état d'infrastructure;
- offrir une agriculture et sylviculture viables;
- offrir des possibilités d'activités non agricoles;

- avoir un environnement sain.

Pour cette raison, il faut établir une politique agricole et de développement rural qui se base sur un développement soutenable. La politique régionale a un avenir prospère, mais il faut préciser, que ce point de vue est déjà ancien aux „ateliers de la recherche”.

L'apparition du phénomène du point de vue régional est indiquée par beaucoup de publications, études, décrets et ordonnances. Dans ce contexte, la plus importante est la loi XXI. de 1996., qui a créé la base du point de vue du développement rural.

1.2. Le développement rural en Hongrie

En ce moment, le développement rural est de plus en plus important, on s'en occupe de plus en plus. Mais il y a des problèmes dans plusieurs aspects:

- on ne peut pas donner exactement la définition des zones rurales;
- en conséquence, on ne sait pas la définition exacte du développement rural;
- nous n'avons pas de régions qui fonctionnent vraiment;
- le système de l'institution du développement rural est à l'état embryonnaire;
- la loi citée (XXI. de 1996) est trop générale;
- il y a beaucoup de recouvrement entre le développement rural, le développement agricole et le développement territorial;
- la source financière du développement rural vient de plusieurs ministères, ainsi le financement est embrouillé.

Dans ce qui suit, je résume les caractéristiques des zones rurales:

- il y a une grande proportion de la population agricole sur le total;
- dans les zones rurales la possibilité principale pour vivre, est l'agriculture et la sylviculture;
- la structure de l'agglomération est caractérisée par de petits villages;
- le développement est très bas au niveau de l'infrastructure;
- la structure de l'âge est très mauvaise (la population âgée est très élevée sur le total);
- le taux de chômage est très élevé;
- la connexion entre les gens et la nature est très étroite.

La politique rurale est une partie de la politique régionale et aussi, une partie de la politique sectorielle, qui a la force d'améliorer la situation des zones rurales, en faisant un équilibre socio-économique entre les zones rurales et urbaines. Il contient des objectifs, des outils et des institutions qui peuvent améliorer le niveau de vie, le niveau de bénéfice dans les zones rurales.

Étant donné que l'activité principale de la population rurale est l'agriculture, au cours de la formation de la politique agricole il faut prendre en considération la politique rurale, et il faut faire une politique plus large.

1.3. Les objectifs

On peut résumer dans les points suivants les objectifs principaux de la politique du développement rural:

- renforcement de la base économique des zones rurales;
- constitution d'une agriculture □ multifonction;
- diversification des actions économiques;
- développement de l'infrastructure agricole et de l'habitat;
- amélioration de l'environnement de la vie;
- renforcement d'agacerie des jeunes entrepreneurs;
- l'amélioration du niveau de l'enseignement;
- la protection de l'environnement naturel et construit;
- l'amélioration du niveau culturel de la population des zones rurales;
- l'amélioration des services sociaux;
- encouragement des communautés des campagnes;
- développement du tourisme rural;
- il faut construire une base d'informations, qui peut offrir des données exactes et fiables de la situation économique et sociale des régions;
- il faut éclaircir le rôle des minist□res dans le développement rural;
- il faut construire un programme national du développement rural;
- il faut construire des garanties financi□res du développement rural;
- il faut préciser dans une loi les objectifs et les outils du développement rural;
- il faut construire le syst□me institutionnel du développement rural.

1.4. La connexion entre le développement rural hongrois et celui de l'Union Européenne

La déclaration de Cork, l'Agenda 2000 (juin 1997) et la prise de position du Conseil des Ministres de l'Agriculture (fin 1997) indiquent que la direction de la Politique Agricole Commune est le renforcement et le développement des zones rurales. L'objectif principal, donc, est de diminuer les différences du développement entre les différentes régions et d'améliorer la situation des zones rurales. En un mot, le développement rural est un objectif principal dans la politique régionale de l'Union Européenne.

Dans l'UE, on a accepté deux documents de base au niveau du développement rural en 1995:

- la carte des zones montagneuses et,
- la carte des zones rurales.

Ces documents précisent des priorités de bases au niveau des zones rurales. Pour la Hongrie, c'est la Carte des Zones Rurales qui est plus importante (parce que chez nous il n'y a pas de zones montagneuses, comme dans les pays occidentaux).

1.5. Des indices pour isoler (et pour mesurer) les zones défavorisées

Il y a quatre types de zones défavorisées en Hongrie, pratiquement conformes à la pratique de l'Union Européenne:

- des zones défavorisées au point de vue social et économique;
- des zones de réorganisation industrielle;
- des zones de développement rural agricole;
- des zones où le chômage est très élevé.

Pour isoler des zones défavorisées, on a construit un système d'indices objectifs, qui sont classés dans six groupes. Avec ces indices pratiquement on peut entièrement constater la situation des régions. Regardons maintenant ces groupes d'indices.

1.5.1. Des indices démographiques

- la densité de la population, personnes/km², au 31 décembre 1995;
- la différence moyenne annuel de l'immigration, 1990-1995, en %;
- indice de la vitalité, le taux de l'âge 18-39/18-59 ans de la population, en %, au 1^{er} janvier 1990;

1.5.2. Des indices d'emploi

- la proportion de la population active du secteur agricole,
- la proportion de la population active du secteur industriel,
- la proportion de la population active du secteur tertiaire en %, au 1^{er} janvier 1990;

1.5.3. Des indices du changement d'emploi et du chômage

- le nombre des personnes travaillant dans le secteur industriel, entre 1990-1995, en %;
- la proportion de la population au chômage, en %, au 20 décembre 1996;
- la proportion de la population au chômage à long terme (plus de 180 jours), en %, au 20 décembre 1994;
- la proportion de la population au chômage à long terme (plus de 180

- jours), en %, au 20 décembre 1995;
- la proportion de la population au chômage □ long terme (plus de 180 jours), en %, au 20 décembre 1996;

1.5.4. Des indices économiques:

- le nombre des entreprises économiques (sauf les entreprises individuelles) sur 1000 personnes, au 31 décembre 1995;
- la densité des entreprises économiques (avec les entreprises individuelles), entreprises/km², au 31 décembre 1995;
- le dynamisme du changement des entreprises économiques, 1992-1995 (sauf les entreprises individuelles);
- le nombre des entreprises agricoles individuelles sur 1000 habitants, au 31 décembre 1994;
- le bénéfice, HUF/personne, 1995;
- la taxe individuelle HUF/personne, 1995;

1.5.5. Des indices infrastructurels:

- le nombre de lignes téléphoniques sur 1000 habitants, au 31 décembre 1995;
- le nombre d'automobiles sur 1000 habitants, au 31 décembre 1995;
- la proportion des appartements canalisés, %, au 31 décembre 1995;
- la longueur d'égo□t en m□tre sur 1 km de tuyau de l'eau, au 31 décembre 1995;
- la proportion des appartements qui consomment le gaz, %, au 31 décembre 1995;
- le nombre des magasins de vente de détails sur 1000 habitants, au 31 décembre 1995;
- le nombre de nuits hoteli□res sur 1000 habitants, au 31 décembre 1995.

1.5.6. Des indices spéciaux

- l'indice de ruralité, au 31 décembre 1995;
- la proportion des étudiants sur la population, au 1^{er} janvier 1990;
- le nombre moyen des classes effectuées par la population la plus âgée de 10 ans, au 1^{er} janvier 1990;
- le nombre d'appartements qui se sont construits de 1990 □ 1995, %, au 31 décembre 1995;

Avec ces indices on pouvait mesurer le développement dans les différentes zones. Au niveau du développement territorial, on a publié la liste des zones défavorisées dans un décret du Parlement (106/1997.), mais cette liste est attaquée par beaucoup de mairies et d'organisations. Ainsi on a refait cette conception et on a relancé une liste corrigée dans le décret gouvernemental 19/1998 (II. 4.).

Le résultat de cette correction est que nombre des petites régions a augmenté de 138 à 150, et quelques communes ont changé de région. En totalité, il y avait des changements dans 17 départements.

Donc en Hongrie, en ce moment, il y a 150 petites régions statistiques, dont 76 sont des régions défavorisées. Mais dans ces régions le phénomène de la défavorisation se présente cumulativement. C'est-à-dire, dans une région il y a plusieurs types de défavorisation. Examinons maintenant les régions du développement rural agricole; on peut constater, que toutes les régions de ce type sont aussi en même temps des zones sous-développées (1^{er} type: des zones défavorisées au point de vue social et économique), et dans 31 des zones le taux de chômage est très élevé (4^{me} type: des zones où le chômage est très élevé; décret gouvernemental 106/1997.)

Une autre difficulté est, à cause de recouvrement mutuel des zones défavorisées et à cause de l'égalité des objectifs de la subvention, qu'on ne peut pas mesurer les sommes qui interviennent pour le développement rural.

La difficulté suivante est que les politiques du développement rural sont découpées au niveau sectoriel en Hongrie. Cela veut dire que plusieurs ministères s'occupent des différents problèmes d'une région et parmi les ministères il n'y a pas d'harmonie convenable.

En conséquence, on peut constater, que la Hongrie a créé la base d'une politique régionale par la loi du développement territorial, même, comme le premier des pays de l'Europe centrale et orientale. Ainsi, notre pays est capable d'adapter les réglementations et conséquences des programmes intégrés du développement rural et de la distribution des subventions de l'Union Européenne.

1.6. Les régions dans l'Union Européenne et en Hongrie

Le système de classification statistique, mis en place par Eurostat, s'appelle NUTS (Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques). Le NUTS est une classification hiérarchique avec cinq niveaux. Les trois premiers sont les niveaux régionaux - NUTS I., NUTS II., et NUTS III. -, les deux derniers - NUTS IV., et NUTS V. - sont des niveaux locaux. Le NUTS est utilisé depuis 1988 dans la CEE. En raison de causes pratiques le système NUTS se base sur l'administration territoriale. Le NUTS est la base des analyses socio-économiques, des collections de données, des investissements, et de distribution des sommes de Fonds Structuraux.

Notre devoir est de construire des régions qui sont compatibles avec celles de l'Union Européenne. Auparavant j'ai déjà indiqué des régions qui sont encore en projet.

Dans la loi du développement territorial (XXI. de 1996) les régions proposées suivent les principes de l'UE avec des spécificités hongroises. Une spécificité est que la loi ne s'occupe pas des grandes régions (c'est le niveau NUTS I.), parce que notre pays est assez petit. On peut trouver des pays membres de l'UE où il n'y a pas non plus le niveau NUTS I., par exemple: le Danemark, l'Irlande, le Luxembourg, et la Suède.

En Hongrie la réalité exige de construire des régions contenant plusieurs départements. Cela convient au niveau NUTS II. Dans le cas de la construction des régions (NUTS II.), la loi ne fait pas obligation pour les départements d'être membres d'une région déterminée, elle stipule uniquement l'obligation de créer des régions. Les départements peuvent donc choisir entre des régions désirées. Il y a deux régions qui sont obligatoirement à construire:

- le conseil de développement régional d'agglomération de Budapest, et
- le conseil de développement du Balaton.

Regardons maintenant les régions (NUTS II.):

- la Hongrie Centrale: Budapest, et le département Pest;
- la région Transdanubie-Nord: les départements Fejér, Veszprém, et Komárom-Esztergom;
- la région Transdanubie-Sud: les départements Somogy, Tolna, et Baranya;
- la région Transdanubie-Ouest: les départements Győr-Moson-Sopron, Vas, Zala;
- la région Hongrie-Nord: les départements Heves, Nógrád, Borsod-Abaúj-Zemplén;
- la région Grande Plaine-Nord: les départements Hajdú-Bihar, Jász-Nagykun-Szolnok, Szabolcs-Szatmár-Bereg;
- la région Grande Plaine-Sud: les départements Bács-Kiskun, Békés et Csongrád.

La Figure 1. montre ces régions en projet.

Le niveau suivant et le NUTS III. C'est logique, parce que le système départemental, a une histoire de plus de mille ans, est le niveau départemental.

La loi de 1996 a décidé des institutions de développement territorial, les devoirs et la composition des conseils du développement territoriales des départements. Ces conseils sont des associations indépendantes au niveau judiciaire et ils travaillent ensemble avec des entreprises, des mairies et des sociétés civiles.

Le niveau suivant – correspondant au niveau NUTS IV. – est le niveau des petites régions. L'Institut Statistique Central (KSH) a construit

d'abord 138, et selon la nouvelle version 150 petites régions. Dans l'Union Européenne, il n'y a que six pays membres, qui ont créé le niveau NUTS IV.: UK, Finlande, Grèce, Irlande, Luxembourg et Portugal.

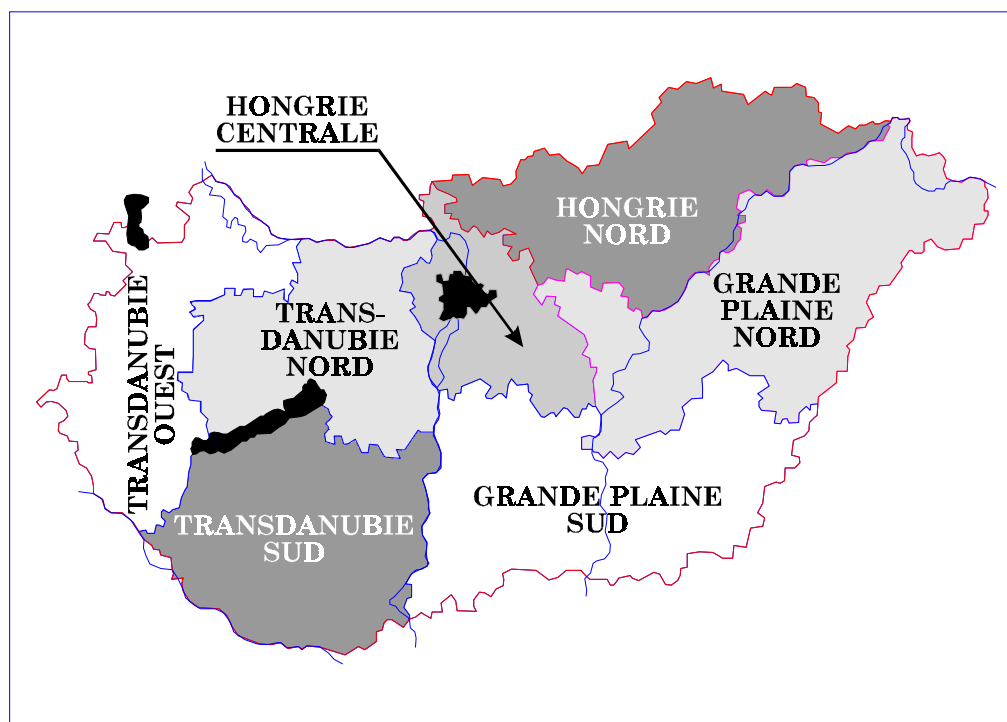


Figure 1.
Les régions en projet en Hongrie

Le dernier niveau - NUTS V. - est tout à fait comparable à celui de l'Union Européenne.

Il faut présenter un système assez spécial qui existe dans la pratique. Notamment, il y a des associations de communes. Après le changement de régime (socialisme) le nombre de ces associations a augmenté et surtout après la loi de 1996.

Aujourd'hui presque chaque commune est membre de quelque association. L'essentiel de ces associations est d'avoir découvert que toutes seules les communes étaient très faibles pour faire quoi que ce soit.

Ces associations ne correspondent pas aux petites régions (NUTS IV.). Une commune peut être membre de plusieurs associations, mais il y a des communes qui ne sont dans aucune association. Avec des désavantages ces associations peuvent être les dépositaires du développement endogène. Dans l'Union Européenne c'est une condition de base au niveau de la distribution des subventions. Dans l'Union 90% des sources financent des initiatives

endogènes, naturellement complétées par des sources propres (subsidiarité).

Un autre désavantage est qu'il n'y a pas de corporation exécutive pour la mise en place des idées des associations. Je pense que dans les bureaux des mairies on a les conditions, les outils et les forces humaines pour le faire.

2. LA CONSTRUCTION DU SYSTÈME DE L'INSTITUTION DE RÉGIONALISME ET LES OBJECTIFS

2.1. Les objectifs

La loi de 1996 détermine l'importance du développement territorial et rural et dessine les contours du système de l'institution de régionalisme.

Elle indique aussi les objectifs principaux du développement territorial et rural:

- aide à la construction du marché économique social, création des conditions du développement soutenable, aide à l'expansion des innovations;
- diminution des différences entre les régions au niveau du développement;
- encouragement d'un développement harmonique du système des communes de la Hongrie;
- renforcement de la conscience nationale et régionale;
- harmonisation des initiatives des communes locales;
- construction et mise en place des programmes et des projets;
- encouragement de l'adaptation à la politique régionale de l'Union Européenne.

2.2. Le système de l'institution de régionalisme

Le système de l'institution de régionalisme a deux niveaux: au niveau premier il y a les institutions centrales, et au deuxième niveau sont les institutions régionales et locales.

2.2.1. Les institutions centrales

2.2.1.1. *Le Parlement*

C'est la corporation principale de la politique du développement territorial et rural. Ses actions principales sont les suivantes:

- il accepte la conception du développement territorial national, il décide des projets et des priorités à long terme (donc il fait un travail stratégique);
- il décide des sources disponibles pour le développement rural;
- il rend compte au Gouvernement de l'exécution de la politique du développement territorial.

2.2.1.2. *Le Gouvernement*

Son devoir principal est de garantir la réalisation de la politique régionale. Dans la pratique cela signifie les actes suivants:

- il informe le Parlement de la conception du développement territorial et rural national, et il informe des principes des subventions des zones rurales;
- il décide de la décentralisation de l'argent du développement territorial et rural;
- il encourage la construction des associations de communes et la collaboration régionale européenne;
- il fait fonctionner le système d'information régional;
- il fait un rapport au Parlement des travaux achevés tous les deux ans;

2.2.1.3. *Le Conseil National du Développement*

Ses devoirs principaux sont les suivants:

- il donne des opinions et des conseils pour former une politique plus raisonnable au niveau politique du développement rural;
- il fait des propositions de distribution des sources financières au développement rural;
- il donne des opinions sur les subventions au développement rural et les principes de la décentralisation;
-

2.2.2. Les institutions régionales

2.2.2.1. *Les Conseils de Développement Régional*

Les Conseils de Développement Départemental peuvent se regrouper et ainsi ils constituent des Conseils de Développement Régional. La construction des Conseils n'est pas obligatoire et ils se font pour des devoirs spéciaux. Ce sont des personnes juridiques. Dans la Transdanubie trois Conseils de Développement Régional ont été formés (je me suis

occupé, surtout de la région Transdanubie-Ouest):

- la région Transdanubie-Ouest: les départements Győr-Moson-Sopron, Vas et Zala;
- la région Transdanubie-Sud: les départements Somogy, Tolna, Baranya et Zala;
- la région du Balaton: les départements Veszprém, Somogy et Zala.

Comme signalé, ces régions sont volontaires, à l'exception de la Région du Développement du Balaton, et le conseil du Développement d'Agglomération de Budapest. Un département peut participer à plusieurs Conseils Régionaux, par exemple nous pouvons voir que dans le département Zala se trouve les trois Conseils Régionaux de Transdanubie.

2.2.2.2. Les Conseils du Développement Départementale

Les Conseils du Développement Départemental ont été construits pour accorder les devoirs du développement départemental. Ils résident dans la capitale du département et ils sont des personnes juridiques. Ils décident de la distribution des sommes du développement rural selon un système de concours, et ils contrôlent la réalisation des investissements. Le conseil travaille selon un programme annuel et avec, naturellement, un budget. La construction des Conseils est obligatoire.

Les critères de distribution des sources financières sont les suivants:

- la création des lieux de travail;
- la conservation des lieux de travail;
- une production de qualité.

2.2.2.3. Les associations des mairies du développement territoriale

Les mairies ont créé des associations des mairies du développement territorial. Presque toutes les Associations ont une Conception du Développement Territorial. Ces associations sont aussi des personnes juridiques. Ce sont des groupes volontaires et ils créent leurs bases financières communes. Leurs sources financières sont les suivantes:

- la cotisation (qui est une somme fixe annuelle, selon le nombre de la population);
- subvention qui arrive des Mairies de Département (en générale cette somme s'accorde avec celle de la cotisation);
- des sommes de concours (ce sont les sommes les plus importantes dans le budget des Associations). Par exemple, ces concours peuvent être: INTERREG, PHARE CBC etc..

Ils sont des entreprises à but non lucratif et une commune peut être membre de plusieurs associations en même temps. Par exemple dans le département Zala, il y a 20 associations et il n'y a que six, ou sept qui ne sont membres d'aucune Association, mais il y en a cinq qui participe à

plusieurs (Lenti, Lovászi, Muraszemenye, Tornyiszentmiklós, Zalakaros). Enfin une spécialité aussi est que ces Associations ne sont pas déterminées dans un seul département, parce qu'ils peuvent passer les frontières. Notamment dans le département Zala, il y a une Association dans laquelle il y a des communes de Zala, mais il y a aussi des communes du département Somogy.

A la fin de cet article, il faut mettre l'accent sur la possibilité de construction des régions. Plus précisément, j'ai examiné la possibilité du département Zala où j'habite. La situation de ce département est un peu spéciale, parce qu'il est voisin de trois départements hongrois (Somogy, Veszprém et Vas), mais en même temps de deux pays aussi (Slovénie et Croatie) avec lesquels il a de très bonnes relations. Le département Zala est membre du Conseil Régional des Frontières Slovéno-Hongroises, et il est membre aussi de la Collectivité de Travail Alpe-Adriatique. Il est aussi membre du Conseil Régional des Frontières Austro-Hongroises (INTERREG II.) et de la Collectivité de Travail Provincial de la Côte du Danube.

3. LES DEVOIRS

La Hongrie peut obtenir des aides financières bien avant l'adhésion. Les négociations ont commencé le 31 mars 1998. Ici déjà les sources financières ont été définies qui peuvent financer notre pays à partir de l'an 2000:

- pour la protection de l'environnement plus d'un milliard d'euros ;
- pour le développement agricole 520 millions d'euros;
- à propos du programme PHARE nous pouvons demander 1,5 milliard d'euros;
- pour les zones défavorisées, des zones en difficulté industrielle et pour améliorer les sources humaines 40 milliards d'euros pendant 5 ans;
- la dotation agricole sera 2,5-3,4 milliards d'euros annuellement;
- à l'énergie, à la recherche, à l'enseignement et aux petites et moyennes entreprises (PME) on peut obtenir 750-850 millions d'euros.

Tableau 1.
Les chiffres proposés par le Comité dans le budget communautaire
de l'année 2000 à 2006 (milliard d'euro, sur les prix de l'année de 1997.)²

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
1. La politique agricole	43,3	44,1	45,0	46,1	47,0	48,0	49,0	50,0
des nouveaux membres	0,0	0,0	0,0	1,5	2,0	2,4	2,8	3,3
d'autres candidats	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
2. Des Fonds Structuraux et Cohésions	36,1	35,2	36,0	38,9	39,8	40,7	41,7	42,8
des nouveaux membres	0,0	0,0	0,0	3,6	5,6	7,6	9,6	11,6
<i>Des candidats membres</i>	<i>0,0</i>	<i>1,0</i>	<i>1,0</i>	<i>1,0</i>	<i>1,0</i>	<i>1,0</i>	<i>1,0</i>	<i>1,0</i>
3. D'autres actions intérieures	6,1	6,1	6,4	7,3	7,5	7,7	7,9	8,1
4. Des actions extérieures	6,6	6,6	6,8	7,0	7,1	7,3	7,5	7,6
5. Des dépenses de l'administration	4,5	4,5	4,6	5,1	5,2	5,3	5,4	5,5
6. Réserves	1,2	1,0	1,0	0,8	0,5	0,5	0,5	0,5
Dépense totale	97,8	97,5	99,8	105,1	107,1	105,9	112,0	114,5
Des nouveaux membres	0,0	0,0	0,0	5,8	8,2	10,8	13,3	15,7
Autres candidats de l'adhésion	1,3	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0

² Source: European Commission (1997)

Tableau 2.
La subvention avant de l'adhésion, et des dépenses a propos de l'adhésion des nouveaux membres (milliard d'euro, sur les prix de l'année de 1997)³

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Subvention totale avant de l'adhésion	1,3	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Chapitre 1. Agriculture		0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Chapitre 2. Des Fonds Structurels et Cohésions		1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Chapitre 4. Des actions extérieures	1,3	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
<i>D'autres candidats</i>	0,5	1,2	1,2	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
<i>Des nouveaux membres</i>	0,8	1,8	1,8					
Des sommes pour les nouveaux membres				5,8	8,2	10,8	13,3	15,7
Chapitre 1. Agriculture				1,5	1,9	2,4	2,9	3,3
Chapitre 2. Des Fonds Structurels et Cohésions				3,6	5,6	7,6	9,6	11,6
Chapitre 3. D'autres actions extérieures				0,7	0,7	0,8	0,8	0,8

En regardant ces données on peut constater, que ces sommes peuvent développer notre pays d'une manière exceptionnelle. Ces financements ne sont pas automatiques, c'est uniquement une possibilité. Qu'est-ce qu'il faut faire pour être plus proche de l'Union Européenne notamment des Fonds Structurels? Une partie très importante est de connaître les expériences techniques et du développement rural, d'autre part il faut très bien connaître notre pays lui-même avec ses possibilités dans les différentes régions. En outre, notre devoir est aussi de faire une conception convenable et d'avoir une volonté unique sur ce sujet au niveau national, régional et local.

³ Source: European Commission (1997)

Pour obtenir des subventions de l'UE, notre devoir le plus important est de construire des régions qui comportent plusieurs départements (c'est le niveau NUTS II. dans l'UE). En ce moment ces régions sont dans une phase embryonnaire, on a créé les régions, mais elles n'ont pas de vraies fonctions. D'une part les institutions nationales sont réticente à donner des compétences aux régions, ce qui est un grand problème de la décentralisation, d'autre part les départements ne veulent pas donner non plus de droits aux régions pour ne pas perdre leur identité. Les relations judiciaires et potentielles des régions ne sont pas claires.